



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 12 octobre 2022

Salon du personnel

19h à 21h

Procès-verbal

Présences : Roxanne Renaud-Coderre, Elise Montpetit, Anne-Marie Banchini, Marie-Josée Desroches, Cindy Lesage-Pelletier, Natalie St-Jean, Simon Leclair, Nathalie Rodrigue (secrétaire), Mathieu Larocque, Moustapha Mbaye, Michaël Ouellet, Isabelle Lambert, Andréanne Dutil, Nadine Desrochers

Absences : Aucune

1. Début de la rencontre

- a. Accueil
- b. Période de questions
- c. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Cindy Lesage-Pelletier et appuyé par Isabelle Lambert

CE20221012-01 Adoptée à l'unanimité

- d. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2022
Suivi : 2b a été modifié pour répondre aux discussions. La période d'intégration a bien été.
Correction : Andréanne Dutil était présente
Question d'un membre parent à propos de la classe multi 3-4. La direction confirme que tout se déroule tel que prévu.

Proposée par Mathieu Larocque et appuyé par Andréanne Dutil

CE20221012-02 Adoptée à l'unanimité

- e. Formation pour les membres du conseil d'établissement
 - i. Capsules de formation pour tous en vidéo
Pour les nouveaux membres du conseil. M Leclair présente le site web pour regarder les capsules. Obligatoire pour tous les membres. La direction doit rendre des comptes au centre de services.

2. Adoption et approbation

- a. Choix de la présidence du CE (Articles 56)
Isabelle Lambert propose Mathieu Larocque
Aucune autre proposition

- b. Choix de la vice-présidence du CE (Article 56)
Andréanne Dutil propose Isabelle Lambert
Aucune autre proposition

56. Le conseil d'établissement choisit son président et son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire.

Considérant les présences des membres du CE;
Considérant l'article 56 de la LIP;
Considérant le vote tenu par tous les membres du CE;
Mathieu Larocque est élu président du CE pour l'année scolaire 2022-2023.
Isabelle Lambert est élue vice-présidente du CE pour l'année scolaire 2022-2023.

CE20221012-03 Adoptée à l'unanimité

- c. Budget annuel de fonctionnement du CE (Article 66)

66. Le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte au centre de services scolaire.
Le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire.

Considérant l'allocation de 750\$ du CSSPO pour le fonctionnement du CE;
Considérant les besoins en secrétariat du CE;
Il est proposé par Cindy Lesage-Pelletier et appuyé par Natalie St-Jean que le budget de fonctionnement du CE soit ventilé comme suit :

Revenu	
Du CSSPO :	750\$
Dépenses :	
Secrétariat :	400 \$ (ou 50\$ par rencontre)
Souper :	250 \$ (1 fois dans l'année)
Autres :	100 \$ (à être adopté par le CE au besoin)

CE20221012-04 Adoptée à l'unanimité

- d. Règle de régie interne (Article 67)
Proposé par Isabelle Lambert que les rencontres soient en tenue en mode virtuel selon le vote majoritaire du conseil.
Appuyé par Anne-Marie Banchini

67. Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire

...

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les contraintes liées à la gestion de la pandémie de COVID-19

Il est proposé par Isabelle Lambert que le Conseil d'établissement établisse ses règles de régies internes selon le document déposé. Avec la modification suivante : que les rencontres soient en tenue en mode virtuel selon le vote majoritaire du conseil.

CE20221012-05 Adoptée à l'unanimité

e. Calendrier des rencontres (Article 67)

Changement des rencontres au 2^e mardi du mois.

67. ...Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école....

Considérant les rencontres du Conseil d'administration (CA) du CSSPO;

Considérant les rencontres du Comité de parents (CP) du CSSPO;

Il est proposé par Isabelle Lambert que les rencontres du conseil d'établissement de l'École de la Forêt

- suivent le calendrier suivant selon le 2^e mardi du mois
 - o 8 nov, 13 déc, 14 fév, 11 avril, 9 mai, 13 juin
- débutent à 19h

Appuyé par Anne-Marie Banchini

CE20221012-06 Adoptée à l'unanimité

f. Représentants de la communauté (Article 42 5^o)

42. Est institué, dans chaque école, un conseil d'établissement. ...

5^o deux représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommés par les membres visés aux paragraphes 1^o à 4^o.

Il est proposé par Isabelle Lambert que le conseil d'établissement nomme Marie-Josée Desroches et Roxanne Renaud-Coderre, comme membre de la communauté.

Appuyé par Natalie St-Jean

CE20221012-07 Adoptée à l'unanimité

g. Activités et sortie scolaire (Article 87)

87. Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de

sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

Considérant les contraintes liées à la gestion de la pandémie de COVID-19 dans l'école;
Considérant les propositions des membres du personnel;
Il est proposé par Andréanne Dutil que le CE approuve la programmation proposée par le directeur de l'école selon le document déposé à la rencontre.

Appuyé par Natalie St-Jean

CE20221012-09 Adoptée à l'unanimité

3. Travaux du conseil

a. Fond à destination spéciale (Article 94)

Travaux de la cour d'école. Pour le printemps 2023 : ballons poires, ballons poteaux, balançoires, poutre, structure araignée, panier de basket. Pour l'argent de l'an dernier, tout est partagé et les travaux pour la cour d'école auront lieu au printemps (2-3 semaines). Les installations pourraient être utilisées avant la fin de l'année scolaire et la section sera clôturée afin de protéger la zone des enfants.

Phase Année 2023 : terminer les bordures de béton tout au long de la cour d'école parce que sans les bordures on constate une accumulation de déchets et de saleté et abîme l'asphalte plus rapidement, ainsi que la classe nature. Le ministère a augmenté ses subventions pour les cours d'école. La direction souhaite demander pour une subvention de 90,000\$.

- Verdures entre les voisins sur la rue du Lys
- Éléments structurels au service de garde
- Mur d'escalade
- Paillis dans la forêt

b. Projet éducatif

i. Mise à jour cette année

Dépôt du document aux membres du CE

La direction constate qu'en général les résultats du bilan éducatif sont positifs.

4. Travaux des comités

a. Direction

BBQ : Belle entrée scolaire, les membres du septembre souhaite le refaire après le 15 septembre pour l'an prochain.

Remerciement au Métro Kelly pour la commandite des breuvages.

L'explication de l'augmentation du coût total est directement liée au prix d'achat des saucisses aux Aliments M&M.

Structures gonflables : évalué si on conserve le même nombre de structures pour la prochaine édition. Il manquait de place pour circuler dans le gymnase.

Équipe école : 3 nouveaux membres du personnel enseignants

Le manque de personnel marqué en début d'année au service de garde est maintenant plus stable. On constate que les employés restent en poste et que le taux de roulement a diminué.

Journée pédagogique : 140 places de disponibles (13 éducateurs-éducatrices).

La procédure d'envoi d'inscription pour les journées pédagogiques est la suivante : une copie envoyée aux parents du service de garde, délai et ensuite envoyé aux autres parents. Service de garde prioritaire et s'il reste de la place envoyée aux autres parents

Mouvement pédagogique : courriel envoyé aux parents

Journée thématique dans l'année : journée du chandail d'orange (30 septembre)

Le choix de couleurs pour les chandails de l'école cette année sera orange et rose.

b. Comité de parents

Isabelle Lambert a participé à la première rencontre. Il y a eu élection. Il reste une place libre au le CA du CSSPO pour notre bassin.

Le prochain comité de parents aura lieu le 19 octobre et le 24 octobre afin d'officialiser le CA.

Il n'y a aucun membre au comité EDHAA pour notre école. La direction confirme qu'un courriel de demande d'intérêt a été envoyé aux parents.

c. Comité consultatif EHDAA

Aucun représentant

d. Enseignants

Première communication la semaine prochaine (maths, français et adaptation générale)

Les enseignants soulignent qu'ils sont contents de voir le retour de la photo de groupe.

La Fête de l'Halloween sera soulignée le 31 octobre à l'école.

On doit trouver une solution afin de minimiser les retards lors des journées de pluie. Les retards sont de plus en plus fréquents et les élèves arrivent de plus en plus tard.

Le bulletin d'adaptation au préscolaire a été envoyé.

e. Personnel de soutien

Rien à ajouter

f. Service de garde

Aucun représentant



g. Membres de la communauté
Rien à ajouter

h. OPP
Première rencontre le 20 octobre à 19h, et planification de la journée de l'Halloween et planification pour les activités de l'année.

5. Levé de la séance – 20h21